

13. Nous soutenons les travaux en cours à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui tendent au renforcement de la protection internationale contre les détournements d'avions. Nous nous félicitons de la dernière déclaration adoptée par le Conseil de l'OACI, qui consacre le principe selon lequel les avions détournés ne doivent pas être autorisés à décoller une fois qu'ils ont atterri, sauf dans les circonstances énoncées dans la Déclaration de l'OACI.

14. Nous saluons l'adoption cette année, à Montréal et à Rome, de deux accords internationaux relatifs à la sécurité aérienne et maritime, destinés à améliorer la sécurité des voyageurs.

15. Nous réaffirmons notre détermination à poursuivre la lutte contre le terrorisme par l'application de la règle de droit, la politique refusant toute concession aux terroristes et à ceux qui les parrainent, ainsi que la coopération internationale.

Stupéfiants

16. La consommation illégale et le trafic illicite des stupéfiants font courir des risques graves aux populations des pays du Sommet ainsi qu'à celles des pays de production et de transit. Il est urgent d'améliorer la coopération internationale, dans tous les forums appropriés, en ce qui concerne les programmes de lutte contre le problème des drogues illicites, sous tous ses aspects, en particulier la production, le trafic et le financement. La complexité du problème requiert une coopération internationale plus poussée, afin de repérer, de geler et de confisquer le produit du trafic illicite ainsi que d'empêcher le blanchissage de l'argent.

17. Nous escomptons que les négociations qui se tiendront à Vienne en novembre aboutiront à l'adoption d'une Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants.

18. Nous appuyons l'initiative du Gouvernement des États-Unis visant la convocation d'un groupe spécial qui serait chargé de proposer des méthodes permettant d'améliorer la coopération dans tous les domaines, notamment les efforts nationaux, bilatéraux et multilatéraux de lutte contre les stupéfiants.

RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT CONCERNANT LES QUESTIONS POLITIQUES, LE 20 JUIN 1988

Ce document constitue un résumé agréé des discussions tenues sur le Moyen-Orient, l'Afrique du Sud et le Cambodge.

Moyen-Orient

Nous exprimons notre profonde préoccupation devant l'instabilité croissante au Proche-Orient. La violence que connaissent les territoires occupés montre clairement que le statu quo ne saurait être maintenu. Il est essentiel de parvenir rapidement à un règlement négocié du conflit arabo-israélien, qui en est la cause profonde. Nous nous déclarons en faveur de la convocation d'une conférence internationale adéquatement structurée, qui offre le cadre approprié pour la tenue des négociations nécessaires entre les parties directement concernées. Dans cette perspective, nous saluons les efforts en cours pour parvenir à un règlement, particulièrement l'initiative menée par M. Schultz depuis le mois de février. Nous demandons instamment aux parties de coopérer pleinement à la recherche d'une solution.

Nous avons poursuivi nos consultations sur la guerre qui dure entre l'Iraq et l'Iran et qui reste pour nous une source de vives préoccupations. Nous réaffirmons notre soutien de la Résolution 598 du Conseil de sécurité, qui a été adoptée à l'unanimité. Nous exprimons nos chaleureux remerciements au Secrétaire général pour ses efforts en vue d'obtenir un règlement sur cette base, et nous rappelons notre ferme détermination d'assurer la mise en oeuvre de cette résolution obligatoire en adoptant une résolution complémentaire. Nous condamnons l'emploi d'armes chimiques par l'une ou l'autre partie, déplorons la prolifération des missiles balistiques dans la région et renouvelons notre engagement à faire respecter le principe de la liberté de navigation dans le Golfe.